

**2020**

# RALLYE DE QUÉBEC



## RÈGLEMENT PARTICULIER

St-Apollinaire, Chaudière-Appalaches

<http://casll.qc.ca/evenements>

## ORGANISATEUR

Club Autos Sport La Licorne  
1 rue Cartier  
Clermont, G4A 1E6

[rallye.quebec@casll.qc.ca](mailto:rallye.quebec@casll.qc.ca)

## PARTENAIRES



[rsq.qc.ca](http://rsq.qc.ca)



[msgear.ca](http://msgear.ca)



[irock247.com](http://irock247.com)






[freedomshop.ca](http://freedomshop.ca)



[luckystripe.ca](http://luckystripe.ca)

## 1. RÈGLEMENTS

1.1 Le **Rallye de Québec 2020** se déroulera en respect des items suivants:

- Règlements de Rallye de Navigation, SMCC, 1999 
- Règlement Sportif National et Règlement National de Rallye, CARS (**RNR**) 
- Code de la sécurité routière C-24.2, Québec (**CSR**) 
- le présent Règlement Particulier
- annonces du Club Autos Sport la Licorne émises après la publication du présent Règlement

1.2 Toutes les modifications, changements ou amendements à ce Règlement Particulier seront publiés en tant que annotations datées à la version électronique publiée sur le site web de l'événement. Elles pourront aussi être diffusées en tant que communiqués courriel ciblant les compétiteurs inscrits en date de leur publication.

## 2. TRAJET

### 2.1 Routes

L'événement entier se déroulera sur des routes ouvertes à la circulation publique et sera assujetti à toutes les lois et règlements en vigueur sur ces routes.

### 2.2 Surfaces

Principalement asphalte avec quelques chemins de gravier. Vu la saison hivernale, une couche de neige et/ou de glace est attendue, selon les conditions météorologiques avant et pendant l'événement.

### 2.3 Longueur et durée

Environ 350km parcourus en environ 6 heures, divisés en deux étapes séparées par une pause d'environ 30 minutes.

### 2.4 Type d'instructions

Un cahier de route identique sera fourni à tous les compétiteurs, peu importe leur expérience ou catégorie de classement.

## 3. ORGANISATION

### 3.1 Permis

Numéro du permis **RSQ-202001**, émis par Rallye Sport Québec, en date du 15 février 2020

### 3.2 Organisateur

Club Autos Sport La Licorne (CASLL)

1 rue Cartier

Clermont, G4A 1E6

[casll.qc.ca](http://casll.qc.ca)

[rallye.quebec@casll.qc.ca](mailto:rallye.quebec@casll.qc.ca)

[@casllrallye](https://www.facebook.com/casllrallye)

### 3.3 Comité organisateur

Président Club Autos Sport La Licorne

Yannick Lefebvre

Vice-président Club Autos Sport La Licorne

Cezary Maciocha

### 3.4 Observateurs et délégués

Délégué Rallye Sport Québec

François East

### 3.5 Responsables et officiels

Directeur du rallye

Yannick Lefebvre

Coordonnateur

Cezary Maciocha

Responsable des routes

Yannick Lefebvre

Registraire

Jean-François Harvey

Responsable des relations avec les compétiteurs

Yannick Lefebvre

Responsable des bénévoles

Yannick Lefebvre

Chef contrôleur

Jason Krukowski

Compilation des résultats

Jean-Georges Marcotte

[rallyscoring.ca](http://rallyscoring.ca)

Inspection technique

Steve Picard

### 3.6 Localisation

Quartier général et tableau d'affichage officiel

#### 3.6.1 13h à 17h30:

Freedom Shop

8-324 rue Laurier

St-Apollinaire, QC G0S 2E0

#### 3.6.2 23h jusqu'à l'annonce des résultats:

Archibald Microbrasserie Sainte-Foy

1240 Autoroute Duplessis,

Québec, Québec G2G 2B5

## 4. PROGRAMMATION

### 4.1 Publication du règlement particulier

18 décembre 2019

### 4.2 Ouverture des inscriptions

18 décembre 2019

### 4.3 Publication de la liste des inscrits

28 février 2020

### 4.4 Date du rallye

29 février 2020

#### 4.4.1 Enregistrement

Quartier général, 14h00 à 15h

#### 4.4.2 Inspection technique

Quartier général, 14h30 à 15h30

#### 4.4.3 Réunion des compétiteurs et distribution carnets de route, publication ordre de départ

**Quartier général, 16h00**

**Présence obligatoire**

#### 4.4.4 Départ du rallye

Quartier général, 16h30

#### 4.4.5 Distribution des cahiers de route

Quartier général

**Experts:** 5 minutes avant l'heure de départ du compétiteur

**Recrues:** à la fin de la réunion des compétiteurs

#### 4.4.6 Pause

Environ 19h30

#### 4.4.7 Arrivée du rallye

vers minuit

Archibald Microbrasserie Sainte-Foy

1240 Autoroute Duplessis,

Québec, Québec G2G 2B5

## 5. INSCRIPTION

### 5.1. Fermeture des inscriptions

Aussitôt qu'une de ces deux conditions sera satisfaite:

- lorsque la limite du nombre d'inscriptions aura été atteinte, ou
- le 29 février 2020, à la fermeture de la période d'enregistrement

### 5.2. Procédure d'inscription

5.2.1. Un maximum de 40 compétiteurs sera admis à cet événement.

L'admissibilité sera déterminée dans l'ordre de réception du paiement des frais d'inscription en entier.

5.2.2. Les compétiteurs pourront s'inscrire:

- jusqu'au 27 février 2020 à minuit, par le biais du formulaire électronique suivant:  
<https://casll.s1.yapla.com/fr/event-14811/register/rallye-de-quebec-2020/14811>  
(lien direct disponible sur la page de l'événement au [casll.qc.ca/rallye-de-quebec](http://casll.qc.ca/rallye-de-quebec))
- le 29 février, en personne au quartier général du rallye, pendant la période d'enregistrement

5.2.3. L'inscription sera considérée complète seulement lorsque tous les critères suivants seront satisfaits:

- le paiement des frais d'inscription aura été reçu en entier, et
- les deux membres de l'équipage auront été enregistrés au quartier général, le 29 février 2020, avant 15h, et auront signé la décharge de responsabilité
- tous les documents requis auront été soumis ou présentés avant le 29 février à 15h
- le véhicule utilisé lors du rallye aura été inspecté et satisfait tous les critères de l'inspection
- au moins un membre de l'équipage aura été présent à la réunion des compétiteurs

### 5.3. Âge minimum

#### 5.3.1. Pilote

Le pilote doit être titulaire d'un permis de conduire.

Le pilote doit répondre à toutes les exigences de son permis et s'assurer qu'aucune d'entre elles ne lui interdise de conduire dans le contexte du déroulement de ce rallye (heures, passagers etc.).

#### 5.3.2. Copilote

Doit répondre aux critères définis dans le code de la sécurité routière et tout autre règlement pertinent lui permettant de prendre place sur le siège du passager avant du véhicule.

Dans le cas où le permis de conduire du pilote exige qu'il soit accompagné, le copilote doit répondre à ces exigences.

# Règlement particulier - Rallye de Québec 2020

## 5.4. Frais d'inscription

5.4.1. Tarif de base: **90\$**

5.4.2. Rabais

- rabais pour inscriptions **payées en entier avant** minuit, le 27 février 2020 : **-10\$**
- rabais pour équipes membres d'un club affilié à CARS:
  - les deux équipiers sont membres: **-15\$**
  - un seul équipier est membre: **-5\$**

**Devenez membre du CASLL** pour bénéficier de ce rabais.

- rabais pour équipes membres d'un club affilié FIA mais non-affilié CARS:
  - au moins un équipier est membre: **-5\$**

Membres d'un club:		Avant minuit, 27 février 2020	29 février 2020
Non-membres		80\$	<b>90\$</b>
affilié CARS	un membre	75\$	85\$
	deux membres	<b>65\$</b>	75\$
affilié FIA	un membre	75\$	85\$

## 5.5. Hébergement

5.5.1. Hébergement subventionné par Rallye Sport Québec:

- les 10 premiers inscrits habitant à plus de 200km du lieu de départ du rallye auront droit à une nuitée à l'hôtel Repotel à Québec, le 29 février 2020 à un prix de **42\$**

## 5.6. Remboursements

Jusqu'à minuit du 27 février, un remboursement des frais d'inscription payés pourra être demandé. Le remboursement sera émis dans les 30 jours suivant la demande.

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après minuit du 27 février 2020, à *moins que le nombre de maximum de compétiteurs ait été atteint le 29 février, à 14h.*

## 5.7. Matériel fourni par l'organisateur

1x Cahier de route

2x Numéro de compétition autocollants

2x Carnet de bord

# Règlement particulier - Rallye de Québec 2020

## 5.8. Catégories de classement

### 5.8.1. Recrue

Le co-pilote de l'équipe:

- a participé à 5 rallyes de navigation et moins en tant que co-pilote, **et**
- n'a jamais été classé dans le top 3 d'un rallye de navigation, **et**
- n'utilise pas un logiciel de calcul

### 5.8.2. Expert

Le co-pilote de l'équipe:

- a déjà été classé dans le top 3 d'un rallye de navigation, **ou**
- utilise un logiciel de calcul, **ou**
- a participé à plus de 5 rallyes de navigation en tant que co-pilote

## 5.9. Véhicules admissibles

Tout véhicule en bon état mécanique ayant le droit de circuler sur les routes ouvertes à la circulation. Dû à la condition des routes pendant la saison hivernale, il est fortement déconseillé d'utiliser un véhicule surbaissé.

### 5.9.1. Esthétique et bruit

Afin de préserver une image positive de l'événement, du sport et des commanditaires, tous les véhicules doivent respecter les points suivants:

- *RNR 12.4.1.1 La carrosserie doit être intacte de tout dommage visible ou perforation provoquée par la corrosion qui pourrait diminuer la bonne apparence du véhicule.*
- *RNR 12.4.1.6 La peinture doit être complète et d'apparence propre. Une peinture d'apprêt n'est pas acceptable.*
- *Le système d'échappement du véhicule doit respecter toutes les normes établies par la loi et son niveau sonore doit être raisonnable.*

***Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout véhicule qui, selon leur opinion, risque de nuire à l'image de l'événement et du sport aux yeux du public.***

*En cas d'exclusion, les modalités de remboursement normales seront appliquées.*

***Si vous avez des doutes sur l'admissibilité de votre véhicule, contactez les organisateurs au moins une semaine avant l'événement pour obtenir une approbation.***

### 5.9.2. Phares et éclairage d'appoint

Tout éclairage d'appoint doit être installé sur le véhicule en respect du code de la sécurité routière.

Tel que stipulé dans l'article 12.4.2.3 du RNR:

*Il doit être possible d'éteindre tous les phares de route et auxiliaires au moyen d'un interrupteur unique, qui doit laisser les feux de croisement fonctionnels.*

Tel que stipulé dans l'article 222 du CSR, *aucun phare d'appoint ne devrait être installé plus haut que le niveau des phares d'origine du véhicule*

## Règlement particulier - Rallye de Québec 2020

### 5.9.3. Pneus

Les véhicules doivent être équipés de pneus, incluant des pneus à crampons, admissibles à la circulation sur les chemins publics et respectant tous les règlements en vigueur.

### 5.9.4. Odomètre

Un odomètre est essentiel dans un rallye de navigation.

Si l'odomètre de votre véhicule n'est pas fonctionnel, vous pouvez essayer d'utiliser une application GPS sur votre téléphone intelligent.

### 5.9.5. Triangle de sécurité

Au moins un triangles autoporteur, réfléchissants et visibles de jour, de 30 cm de côté, doit être transportés à l'intérieur du véhicule et à la portée du pilote ou du copilote lorsqu'ils sont assis.

### 5.9.6. Équipements suggérés

- Corde de remorquage
- Montre
- Éclairage pour co-pilote
- Pelle
- Calculatrice
- Stylos/crayons
- Presse-papiers
- Règle

### 5.10. Assurances

Puisque le rallye de navigation est une épreuve de "non-vitesse", se déroulant sur des chemins publics ouverts à la circulation, soumise aux lois et règlements régissant l'utilisation de ces chemins, chacun des compétiteurs est couvert par ses propres polices d'assurance privées, applicables dans ce contexte. Ceci inclut l'assurance responsabilité associée au véhicule, le Régime public d'assurance automobile de la SAAQ, ainsi que toute autre police privée au nom du ou des compétiteurs.

En tant qu'événement sanctionné par CARS, le Rallye de Québec possède sa propre police d'assurances. Les modalités de celle-ci seront affichées sur le tableau officiel le jour du rallye.



## 6. ENREGISTREMENT

### 6.1. Lieu

Quartier Général

### 6.2. Horaire

Le 29 février 2020, 14h00 à 15h00

### 6.3. Documents à présenter

- Permis de conduire valide du pilote
- Certificat d'immatriculation valide du véhicule
- Preuve d'assurances valide du véhicule
- Autorisation écrite du propriétaire du véhicule, si celui-ci n'appartient pas à l'un des membres de l'équipage inscrit
- Autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal pour chaque compétiteur n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans.
- Une copie de la décharge de responsabilités, signée par chacun des membres de l'équipage et, s'il y a lieu, tout autre passager.

## 7. INSPECTION TECHNIQUE

### 7.1. Lieu

Quartier Général

### 7.2. Horaire

Le 29 février 2020, 14h30 à 15h30

### 7.3. Éléments inspectés

Tous les éléments suivants doivent respecter les exigences énumérées au point 5.8 du présent document:

- Niveau de bruit
- Pneus
- Phares et éclairage d'appoint
- Triangle de sécurité
- Autocollants fournis par l'organisation

## 8. PROCÉDURE DE DÉPART

8.1 À moins d'indication contraire lors de la rencontre des équipages, l'heure de départ de chaque compétiteur sera égale au nombre de minutes correspondant à son numéro après l'heure de départ de la voiture 0.

*Par exemple, si l'heure de départ de la voiture 0 était 18h00, les heures de départ seraient:*

- voiture #1 : 18h01

- voiture #2 : 18h02

*et ainsi de suite.*

8.2 L'endroit exact du point de départ sera spécifié lors de la rencontre des équipages

8.3 Il est strictement interdit pour les compétiteurs de prendre le départ avant leur heure prévue.

Tout compétiteur prenant le départ avant son heure prévue se verra attribuer une pénalité de 10 points pour procédure de contrôle incorrecte.

## 9. CHRONOMÉTRAGE ET PÉNALITÉS

### 9.1 Chronométrage

#### 9.1.1 Avance maximum

5 minutes

#### 9.1.2 Retard maximum

15 minutes

### 9.2 Pénalités

Avance maximum: **5 minutes**

Retard maximum: **20 minutes**

Contrôle manqué: **30 pts**

Non-respect d'une zone de silence \*:

première infraction: **10 pts**

deuxième infraction: **exclusion**

Infraction au code de la sécurité routière: **exclusion**

Type de contrôle	Avance	Retard
À la seconde	<b>0.1 pts</b> par 1/10e de minute ( <b>6s</b> )	<b>0.05 pts</b> par 1/10e de minute ( <b>6s</b> )
À la minute	<b>1 pt</b> par minute	<b>0.5 pts</b> par minute

\* exemples d'éléments considérés comme non-respect d'une zone de silence:

- TOUT excès de vitesse, comportement potentiellement dangereux (dérapage etc.)
- omettre d'éteindre ses phares de route et/ou ses phares d'appoint
- bruit excessif (régime moteur excessif, crissement de pneus, etc.)
- non respect de la priorité des piétons
- non respect du Code de la sécurité routière

## 10. RÉSULTATS ET PROTÊTS

### 10.1 Résultats et protêts

10.1.1 En considérant que le rallye est un sport amateur, et dans le but de promouvoir la nature amicale de cet événement:

- i. Les résultats seront compilés et affichés dans les 60 minutes suivant l'heure de fin du rallye.
- ii. Une période de 15 minutes suite à l'affichage de résultats sera allouée pour permettre aux compétiteurs de les réviser et soumettre des demandes de correction
- iii. S'il y a lieu, une période de 15 minutes sera allouée à la révision et la correction des résultats, suite à laquelle les résultats seront considérés finaux, et
- iv. La distribution des prix aura lieu

### 10.1.2 Bris d'égalité

En cas d'égalité, la position finale sera déterminée selon l'équipe ayant (*dans cet ordre*):

- i. le moins de contrôles manqués,
- ii. le plus de "zéros" (*points de contrôle sans pénalité*),
- iii. le plus de "zéros" consécutifs,
- iv. le plus de 0.5 (*points de contrôle avec une seule minute de retard*),
- v. le plus de 0.5 consécutifs,
- vi. *et ainsi de suite*

### 10.2 Championnat

10.2.1 Ce rallye est la deuxième des trois manches du Championnat des rallyes de navigation RSQ 2020

10.2.2 Tous les aspects de ce championnat, dont le classement, les prix et autres, sont gérés par RSQ

## 11. REMISE DES PRIX

### 11.1 Lieu

Archibald Microbrasserie Sainte-Foy  
1240 Autoroute Duplessis,  
Québec, Québec G2G 2B5

### 11.2 Prix

11.2.1 Deux trophées pour chacun des 3 meilleurs équipages en classification générale

11.2.2 Deux trophées pour le meilleur équipage parmi ceux dont les deux membres sont à leur premier rallye de navigation

## 12. INFORMATIONS VARIÉES

### 12.1 Passagers

Bien que fortement découragé, les passagers autres que les deux membres de l'équipage sont permis pendant le rallye. Cependant, tout passager doit être enregistré et doit avoir signé la décharge de responsabilité au moment de l'enregistrement de l'équipage.

Tout passager de moins de 18 ans doit aussi présenter une autorisation écrite d'un parent ou tuteur légal, ainsi qu'une copie de la décharge de responsabilité signée par celui-ci.

### 12.2 Document d'introduction au rallye de navigation

Référez-vous au document suivant pour apprendre un peu plus sur les particularités d'un rallye de navigation:

[Document de formation](#)

## Liste des modifications

6 février 2020

- Ajout informations sur l'hébergement subventionné par RSQ (#5.5)
- Ajout informations championnat RSQ (#10.2)

15 février 2020

- Nouveau # de permis CARS (#3.1)

21 février 2020

- Ajout logo irock247
- Ajout JG Marcotte comme responsable de la compilation des résultats